



VILLE DE VIROFLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Jeudi 23 février 2017

N° 17/17 L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à vingt heures le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.
N° O.J. : 02

OBJET : FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2017

Date de convocation : 16 février 2017

Date d'affichage de la convocation : 16 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRENIER

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

RAPPORTEUR : Mme JOIE

Étaient présents : M. Olivier LEBRUN, Maire – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON (adjoints) – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Pascal MOSSE – Mme Camille FAULQUE – Mme Geneviève JOIE (quitte la séance à 22 h 30, après la délibération 7) – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – M. Antoine BEIS – Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE – Mme Emmanuelle PELE – M. Jean-Philippe OLIER – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON – Mme Suzanne EGAL – Mme Danièle HARAN, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs :

M. Roland de HEAULME donne pouvoir à Mme Pauline BILLAUDEL

M. Vincent GUILLON donne pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN

M. Jean-Michel ISSAKIDIS donne pouvoir à Mme Marie BRENIER

M. Jean BERNICOT donne pouvoir à M. Roger LEVESQUE

Mme Geneviève JOIE donne pouvoir à M. Daniel ROMAN (à partir de la délibération 8)

M. Philippe GEVREY donne pouvoir à M. Louis LE PIVAIN

Absents : Mme Fanny RUPH ; M. Antonin GRELE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2331-3,

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1379 et les articles 1636B sexies et suivants,

Madame Geneviève JOIE, Conseiller municipal, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Abstention 4

DECIDE de fixer sans augmentation les taux des impositions pour l'année 2017.

ADOPTE les taux des impôts directs locaux, tels qu'ils sont fixés ci-après :

- pour la taxe d'habitation : 14.51%,
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.87%,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.16%.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 27 FEV. 2017
De l'affichage, à compter du 27 FEV. 2017
Ou de la notification
A
Signature



Olivier LEBRUN

Olivier LEBRUN
Maire de Viroflay
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines
Par délégation, Stéphanie COUDERC
Directrice Générale des Services



Acte à classer

DSG17-17

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-02-27T10-42-24.00 (MI204875210)

Identifiant unique de l'acte :

078-217806868-20170223-DSG17-17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Fixation du taux des impôts locaux - Exercice 2017

Date de décision : 23/02/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. FiscalitéActe : Délib17-17.PDF

Groupe émetteur de l'acte : Finances

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/02/17 à 10:42

Par CARON Isabelle

Transmis

Date 27/02/17 à 10:42

Par CARON Isabelle

Accusé de réception

Date 27/02/17 à 10:49